

PROJET ÉDUCATIF DES ÉCOLES COMMUNALES DE QUAREGNON

Dans quel but ?

Pour une société

Une société digne, démocratique, au service de l'Homme, respectueuse des choix de chacun, dans le respect de l'autre, qui refuse tout processus de marginalisation et réalise la participation à la prise de décision.

Une société ouverte à tous sans distinction. Pluraliste intellectuellement, socialement, économiquement, culturellement, qui favorise la communication et prône le dialogue.

Une société solidaire s'occupant et se préoccupant de l'humain, génératrice de projets fondés sur la complémentarité des tâches et des fonctions, favorisant la coopération entre les personnes et les groupes.

Une société stimulante qui vise à la promotion de tous ses membres et s'enrichit des différences de chacun, qui favorise l'autonomie, l'initiative et la prise de responsabilité.

Pour un Homme

Libre, responsable, autonome et solidaire.

Respectueux des particularités et des choix de chacun, ouvert au changement, il sera capable de se remettre en question et de faire des concessions. Il contribuera à l'épanouissement des autres tout en se réalisant pleinement.

À la fois détenteur de savoirs et de compétences, il sera apte à les actualiser constamment et les mettra au service de la collectivité.

Citoyen à part entière, capable d'objectivité et de neutralité, il visera à la promotion de l'Homme.

Avec quels moyens ?

L'École publique est l'école de tous, elle respecte :

Le principe de neutralité

Cette neutralité implique à tout instant et quel que soit le contexte la plus grande objectivité possible dans l'exposé des faits, dans les réponses faites aux questions des élèves, que ce soit oralement ou par écrit.

Le souci de rechercher la vérité avec une constante honnêteté intellectuelle est une priorité afin de permettre aux élèves de développer leur esprit critique dans le but d'éviter les pièges de l'extrémisme.

Le principe de l'égalité des élèves

L'école communale refuse toute sélection sociale et/ou économique.

Elle a pour objectif d'adapter dans la mesure du possible son enseignement, afin que dans le respect des différences culturelles et philosophiques, les inégalités soient sinon gommées, au moins fortement atténuées.

L'école se veut le point de rencontre, le milieu privilégié où l'on étudie, grandit ensemble, apprend à se connaître et se respecter.

Elle entend être le reflet de la démocratie et s'interdit toute xénophobie.

Le principe de liberté

L'école communale respecte la liberté de conscience des élèves, dans un esprit de tolérance réciproque.

Ce droit implique la liberté d'expression pour autant que soient respectés les droits d'autrui, la sécurité nationale, l'ordre public, la santé et la moralité publique, ainsi que le règlement d'ordre intérieur de l'établissement là où il existe.

La liberté de manifester sa religion ou ses convictions est un principe acquis mais est soumise aux mêmes conditions que ci-dessus.

Les droits de l'enfant

L'école communale respecte ces droits, mais insiste en corollaire sur les devoirs de l'élève.

Pour ce faire, elle favorise l'acquisition des qualités suivantes :

- le sens des responsabilités
- l'autonomie
- l'efficacité
- la socialisation
- le sens de la valeur du travail, du dépassement de soi, en développant les dons et aptitudes mentales et physiques de l'élève dans toute la mesure de ses potentialités.

Les principes démocratiques

L'école communale veille à ce que sous son autorité ne se développent ni le prosélytisme religieux ou philosophique, ni le militantisme organisés par ou pour les élèves.

Des propos révisionnistes, ou racistes dans toute l'acception du terme, y sont interdits. Les concepts de solidarité, de tolérance y sont par contre cultivés.

Avec quelles actions ?

Un corps professoral performant

Soit des enseignants motivés, solidaires, disponibles, capables de se remettre en question par l'apprentissage de nouvelles méthodes d'éducation donc adhérant à la formation continue.

Un personnel qui défend l'enseignement officiel et qui inscrit ses enfants dans l'enseignement fondamental communal, dévoué à l'enseignement communal, qui le prouve également en participant aux activités scolaires ou extrascolaires soit

- de vie associative des écoles (fêtes scolaires, actions sportives)
- de publicité active en vue du recrutement des élèves
- de surveillance et garderie...

Un personnel qui s'investit donc en fonction notamment du point ci-après :

Une ouverture sur le monde

Par l'apprentissage des réalités techniques, économiques, sociales, politiques, culturelles, philosophiques en appliquant :

- le recours permanent au vécu de chacun et l'exploration de l'environnement
- l'introduction dans l'école des techniques de pointe performantes
- la constitution de groupes de réflexion
- les échanges interscolaires qu'ils soient ludiques, sportifs, culturels ou formatifs
- la pratique permanente de situations favorables à l'apprentissage de la démocratie
- la participation active à des actions civiques, culturelles et assurant la promotion du projet pédagogique
- l'éveil aux arts, à la culture et à la défense de la langue française.

Une école de la réussite

Par une pédagogie

- qui sollicite continuellement l'élève dans une démarche participative et de réflexion critique
- qui pratique au maximum une didactique individualisée, personnalisée, en valorisant toutes les compétences, qu'elles soient théoriques ou pratiques, concrètes ou abstraites, manuelles ou intellectuelles
- qui éveille et entretient le désir d'apprendre, le plaisir de savoir et la satisfaction d'agir
- qui insiste davantage sur la réussite que sur l'échec par des comportements positifs
- qui sollicite la créativité.